



PyroGenesis annonce la clôture de financements totalisant 6,26 millions de dollars

juin3, 2026

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

MONTRÉAL, 03 juin 2026 (GLOBE NEWSWIRE) -- PyroGenèse Inc. (« PyroGenèse » ou la « Société ») (TSX : PYR) (OTCQX : PYRGF) (FRA : 8PY1), chef de file dans les procédés à très haute température et l'innovation en ingénierie, et fournisseur de technologies à plasma pour l'industrie lourde et la défense, annonce aujourd'hui avoir complété son placement par voie de prise ferme précédemment annoncé (l'« Offre »), aux termes duquel la Société a émis 12 514 875 unités de la Société (les « Unités ») pour un produit brut total de 4 255 057,50 \$ (l'« Offre »), au prix de 0,34 \$ par Unité (le « Prix de l'Offre »), incluant l'exercice intégral de l'option de surallocation de la souscriptrice. L'Offre a été menée par Research Capital Corporation, agissant à titre de seule souscriptrice et seule teneuse de livres (la « Souscriptrice »).

Chaque Unité est composée d'une action ordinaire de la Société (une « Action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société (un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une Action ordinaire de la Société au prix de 0,42 \$ en tout temps jusqu'au 3 juin 2029.

En ce qui concerne le placement privé concomitant sans courtier précédemment annoncé (le « Placement privé concomitant ») d'Unités au Prix de l'Offre visant un produit brut pouvant atteindre 2 000 000 \$, il est prévu que le Placement privé concomitant soit clôturé le 4 juin 2026 pour le montant intégral de 2 000 000 \$, sous réserve de l'obtention par la Société de toutes les approbations réglementaires requises, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX »). Ensemble, l'Offre par voie de prise ferme et le Placement privé concomitant représentent environ 6,2 M\$. Toutes les Unités acquises dans le cadre du Placement privé concomitant seront assujetties à une période de détention de quatre (4) mois conformément aux lois canadiennes applicables en valeurs mobilières.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net de l'Offre et du Placement privé concomitant pour ses besoins en fonds de roulement ainsi que pour l'avancement de ses contrats et de son carnet de commandes.

En contrepartie de leurs services, les souscriptrices ont reçu des commissions au comptant totalisant 276 029 \$ ainsi que 811 850 bons de souscription non transférables d'actions ordinaires (les « Bons du courtier »). Chaque Bon du courtier permet à son porteur d'acquérir une Action ordinaire au prix d'exercice de 0,34 \$ en tout temps jusqu'au 3 juin 2029. Les Bons du courtier ainsi que les Actions ordinaires pouvant être émises lors de leur exercice sont assujettis à une période de détention conformément aux lois canadiennes applicables en valeurs mobilières, laquelle expirera le 4 octobre 2026.

L'Offre a été réalisée en vertu de la dispense de financement pour les émetteurs cotés disponible aux termes des modifications prévues par l'Ordonnance générale coordonnée 45-935 – Dispenses de certaines conditions de la dispense de financement pour les émetteurs cotés à : (i) l'Instruction générale 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Instruction générale 45-106 »), énoncées à la Partie 5A de celle-ci à l'égard des acquéreurs résidant au Canada; et (ii) le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Règlement 45-106 » et, collectivement avec l'Instruction générale 45-106, « NI 45-106 »), énoncées à la Partie 5A de celui-ci à l'égard des acquéreurs résidant au Québec. Les titres émis dans le cadre de l'Offre devraient être librement négociables immédiatement en vertu de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières lorsqu'ils sont vendus à des acquéreurs résidant au Canada.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et aucune vente de titres ne sera effectuée dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale, y compris aux États-Unis d'Amérique. Les titres offerts dans le cadre de l'Offre n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu du United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, ou pour leur compte ou bénéfice (au sens du Regulation S pris en application de la Loi de 1933), à moins qu'ils ne soient inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques applicables sur les valeurs mobilières, ou qu'une dispense d'inscription soit disponible.

À propos de PyroGenèse Inc.

PyroGenèse met à profit 35 années de leadership en technologie plasma pour offrir des solutions d'ingénierie avancées aux défis liés à l'énergie, à la propulsion, à la destruction, au chauffage de procédés, aux émissions et au développement de matériaux dans les secteurs de l'industrie lourde et de la défense. Parmi ses clients figurent des chefs de file mondiaux des secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, de l'acier, du minerai de fer, des services publics, des services environnementaux, du militaire et du gouvernemental. Depuis son siège social de Montréal et ses installations manufacturières locales, les ingénieurs, scientifiques et techniciens de PyroGenèse stimulent l'innovation et la commercialisation de technologies liées à la transition énergétique et aux très hautes températures. Les activités de PyroGenèse sont certifiées ISO 9001:2015 et AS9100D, et la Société maintient sa certification ISO depuis 1997. Les actions de PyroGenèse sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX : PYR), sur l'OTCQX (PYRGF) et à la Bourse de Francfort (8PY1).

Énoncés prospectifs et mise en garde

Le présent communiqué contient des « informations prospectives » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois applicables en valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, des déclarations concernant la clôture prévue de l'Offre et du Placement privé concomitant ainsi que l'utilisation du produit de ceux-ci. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de termes tels que « prévoit », « cible », « s'attend à », « ne s'attend pas à », « est attendu », « une occasion existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe », « n'anticipe pas », « croit », ou par des variantes de ces termes et expressions, ou encore par des déclarations selon lesquelles certaines mesures, certains événements ou certains résultats « pourraient », « devraient », « seraient susceptibles de », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés ». De plus, toute déclaration faisant référence à des attentes, des projections ou d'autres caractérisations d'événements ou de circonstances futurs constitue un énoncé prospectif.

Les énoncés prospectifs ne constituent ni des faits historiques ni des garanties de rendement futur, mais représentent plutôt les croyances, attentes, estimations et projections actuelles de la direction concernant des événements futurs et le rendement opérationnel. Les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'opinions, d'hypothèses et d'estimations qui, bien que considérées comme raisonnables par PyroGenèse à la date du présent communiqué, sont assujetties à des incertitudes, risques et changements de circonstances inhérents susceptibles de différer de façon importante de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs.

Parmi les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent, possiblement de façon importante, de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs figurent notamment les facteurs de risque décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle de PyroGenèse ainsi que dans les autres documents périodiques qu'elle a déposés ou pourrait déposer auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités réglementaires similaires, lesquels sont disponibles sous le profil de PyroGenèse sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Ces facteurs ne visent pas à constituer une liste exhaustive des éléments susceptibles d'avoir une incidence sur PyroGenèse. Toutefois, ils doivent être examinés attentivement. Rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, lesquels ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. PyroGenèse ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser publiquement tout énoncé prospectif, sauf si les lois applicables en valeurs mobilières l'exigent. Ni la Bourse de Toronto, ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Toronto), ni l'OTCQX Best Market n'acceptent de responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec ir@PyroGenesis.com ou visiter www.PyroGenesis.com.